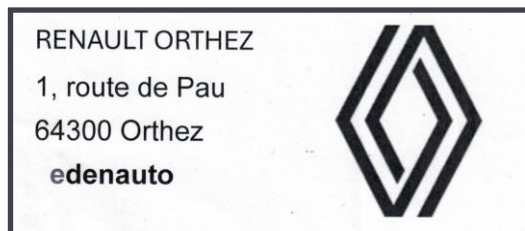


LA BEARNAISE



LE 3 Mai 2026



La Cafét'

Orthez

ROUTE DE PAU 64300 ORTHEZ
TEL 05.59.67.10.04



ALAIN AFFLELOU

ORTHEZ



CARROSSERIE GARRAIN



coccinelle
Les courses comme j'aime

34 avenue du 8 mai 1945
64300 ORTHEZ

ORTHEZ

La Béarnaise - OFFICIELS

ORGANISATION

Directeur de l'épreuve
Responsable Sécurité

B.ROSE
Y.MARIANNE

ECHELON COURSE

Président du jury
Juge à l'arrivée
Chronométrateur
Arbitre
Arbitre
Arbitre Moto

B. LAMUDE
A. CARRASCO
B. ALADRIN
S. MARTY
M.H BOURDA
A. LABISTE

Liaison Radio
Speaker

Régis CHASSAGNEVIROL
Bernard MORLAAS

Tous les véhicules de l'Echelon course sont équipés en radios (Radio tour)

SECRETARIAT

Aurélie BARTHE LAPEYRIGNE
Romain COUSSEAU

CLASSEMENT INFORMATIQUE

PHOTO FINISH

Albert ETCHEVERRY

EQUIPE MEDICALE

Médecin
Ambulance / 3 secouristes

Docteur Alice BOUBARNE
Protection Civile Antenne Béarn

ARDOISIER

Marion HONDARRAGUE

PHOTOGRAPHE

A. GARRIGUES

SECURITE

Motocyclistes :
Signaleurs :

L'AXOA + UCO
Equipe U.C.O+Salies+Sainte Suzanne+Mauléon

EQUIPE TECHNIQUE

Dirigeants, parents, amis de l'UCO

PROGRAMME de La Béarnaise

Dimanche 3 mai : le matin

- 8h00 à 8 h 45 Accueil des coureurs au siège du garage Renault route de Pau à Orthez. Impératif, il n'y aura pas de remise de dossier passé 8 h 45.
- 8H45 Réunion DS
- 9 h 30 Départ du 1er coureur pour le contre la montre
- 9 h 48 Arrivée du 1er coureur à Sauvelade.
- 11 h 20 Protocole avec remise des maillots distinctifs.
- 11 h 30 Repas à la salle des fêtes de Sauvelade (coureurs) puis caravane.

Dimanche 3 Mai : Après midi

- 13H 30 – Réunion des directeurs sportifs
- 14H 00 - Présentation des coureurs devant à la salle des fêtes de Sauvelade.
HOMMAGE à J.François Hondarrague
- 14H 30 – Départ fictif devant la mairie de Sauvelade.
- 14H 40 – Départ arrêté carrefour Vielleségure – Route de Navarrenx .
- 17H 40 – Arrivée à Orthez.
- 18H 00 Protocole de fin de course avec remise des maillots distinctifs.

Vin d'honneur.

Contrôle Médical : le contrôle médical pourra se faire à l'issue de la dernière étape de la course au siège du club UCO 32 place du Foirail 64300 Orthez. A l'issue de la première étape le contrôle médical est à la mairie de Sauvelade

LISTE DES HOPITAUX

Hôpital d'ORTHEZ
Rue du Moulin
64300 Orthez
05 59 69 70 70

Polyclinique Sokorri
Avenue F de St Jayme
64120 St Palais
05 59 65 45 25

Centre Hospitalier de Pau
4 Bd Hauterive
64000 PAU
05 59 92 48 48

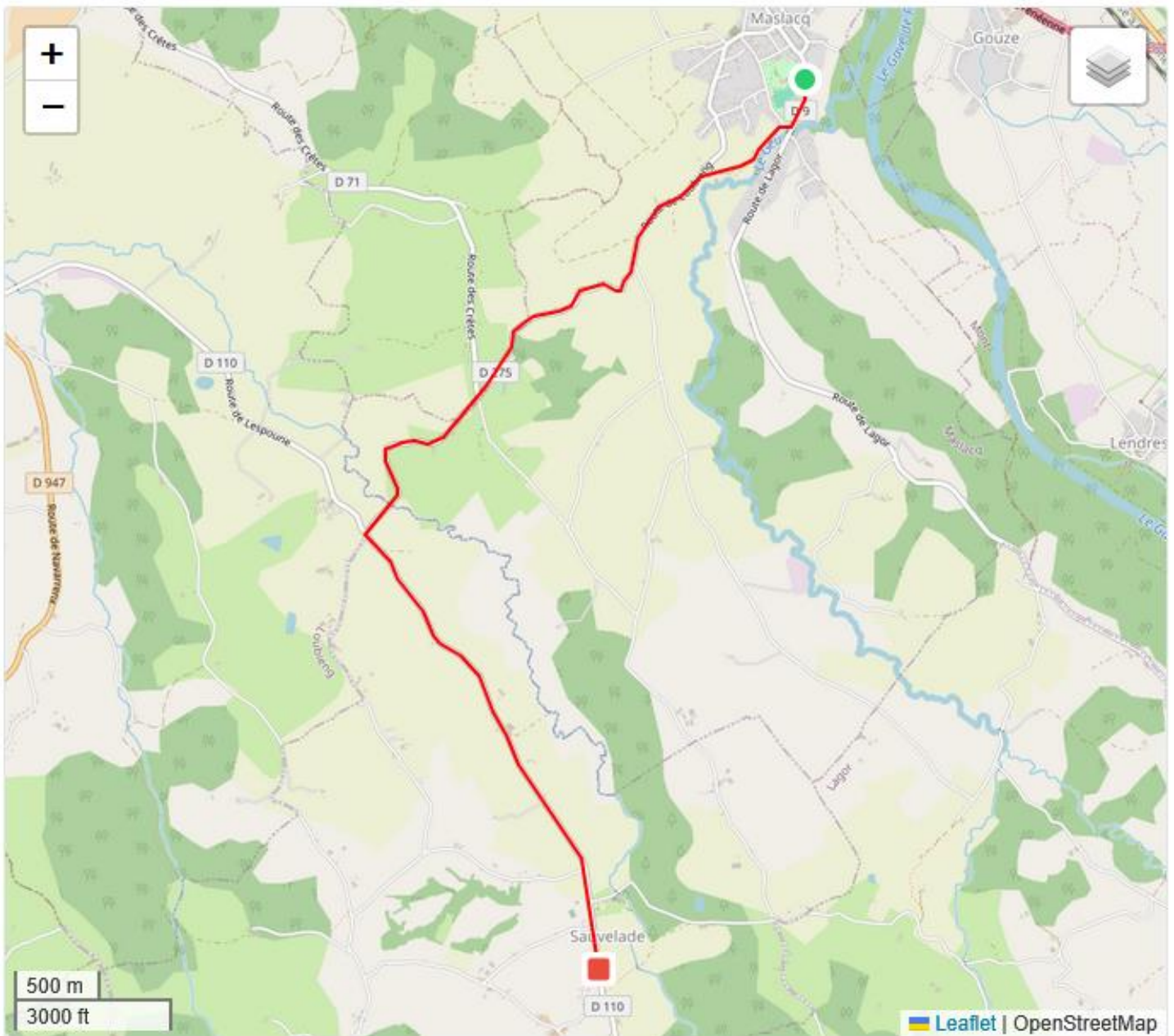
MEDECINS DE LA COURSE

Docteur Alice BOUBARNE
06 72 11 07 37

DIRECTEUR DE L'EPREUVE

Bernadette ROSE
06 77 27 18 24

Contre la montre de La Béarnaise



Cette carte est visible sur WWW.calculitineraires.fr
Numéro parcours 1569811

Béarnaise 2026							Open1,2,3 et Access1,2,3, 4	
Etape 1		CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL					6,9 KMS.	
Dimanche 3 mai 2026		UNION CYCLISTE ORTHEZIEN						
CARACTERISTIQUES			DISTANCE			HORAIRES		Départ Maslacq 1er Départ: Signature des coureurs sur la ligne de départ Arrivée Sauvelade chemin de l'école Protocole ligne d'arrivée Permanence contrôle médical Salle des Fêtes de Sauvelade
LOCALITES	ROUTES	Particularités	ALT.	Fait	Restant	42 K/H	44 K/H	
Maslacq Stade			80	0	6,9	9:30:00	9:30:00	
INTERSECTION	Rte du Stade/ chemin du moulin	→	81	0,47	6,4	9:30:40	9:30:38	
INTERSECTION	chemin du moulin / Rte Loubieng	←	84	1,11	5,8	9:31:35	9:31:31	
Monté Massou			147	2,8	4,1	9:34:00	9:33:49	
INTERSECTION	Rte de lespoune	←	99	4,1	2,8	9:35:51	9:35:35	
ARRIVEE Sauvelade			124	6,9	0	9:39:51	9:39:25	

Course en ligne de la Béarnaise SAUVELADE –

Centrez et zoomez la carte avant d'imprimer.



Mon parcours

121.48

KILOMETRES

121477

METERS

Cette carte est visible sur WWW.calculitineraires.fr

Numéro parcours 1569778

LA béarnaise 2026		Open 1,2,3 et Access1,2,3 et 4
Etape 2	SAUVELADE - ORTHEZ	121,5 KMS.
Dimanche 3 mai 2026		Union Cycliste Orthézienne

CARACTERISTIQUES				DISTANCE		HORAIRE	
LOCALITES	ROUTES	Particularités	ALT.	Fait	Restant	37 Km/H	40 Km/H
SAUVELADE	DEPART FICTIF		60	-4,8		14:30	14:30
VIELLESEGURE	D111	Départ Arrêté	136	0	121,5	14:40	14:40
OGENNE CAMPTOR	D111		246	5,5	116	14:48	14:48
Entrée NAVARRENX	D111/D111	Giratoire	126	9	112,5	14:54	14:53
Rond Point Castetnau-Ca	D115/D936	Giratoire	131	10,5	111	14:57	14:55
PC 1 après Navarrenx	D 936	●	133	11,2	110,3	14:58	14:56
Rond point du Saumon	D936/D2	Giratoire	142	11,7	109,8	14:58	14:57
MONCAYOLLE	D2	ILOTS	247	21,5	100	15:14	15:12
BERROGAIN LARUNS	D 2	Ilots	158	24,2	97,3	15:19	15:16
CHERAUTE	D 2/D112	Giratoire	132	25,3	96,2	15:21	15:17
INTERSECTION	D 112/ D 11	Giratoire	133	26	95,5	15:22	15:19
Rocade MAULEON	D11	Giratoire	136	27,2	94,3	15:24	15:20
Rond Point Espadille	D11	Giratoire	133	28	93,5	15:25	15:22
Sortie MAULEON (Travau	D11/D918	Giratoire	145	29,4	92,1	15:27	15:24
GARENDEIN	D 918		157	31,2	90,3	15:30	15:26
PC 2	D 918	●	159	32,6	88,9	15:32	15:28
ORDIAP	D 918		179	34,6	86,9	15:36	15:31
MUSCULDY	D 918		221	37	84,5	15:40	15:35
MG 1 col Osquich	D 918	▲ 2 ème cat.	490	41,4	80,1	15:47	15:42
ST JUST IBARRE	D 918		182	47,5	74	15:57	15:51
LARCEVEAU	D 918 / D 933	Giratoire	162	53,5	68	16:06	16:00
PC 3	D 933	●	127	56,2	65,3	16:11	16:04
UHART MIXTE	D 933		99	61,9	58,3	16:22	16:14
St PALAIS entrée rocad	D933/D933	Giratoire	62	66,9	54,6	16:28	16:20
ST PALAIS SORTIE Rocad	D 933/ D 508	Giratoire	62	68,4	53,1	16:30	16:22
PC 4 OSSERAIN	D933/D933	●	69	77,2	44,3	16:45	16:35
Rond point des Glaces	D933/D933	Giratoire	56	79,1	42,4	16:48	16:38
Giratoire D933/Sauveterre	D 508/ D 8	Giratoire	56	79,9	41,6	16:49	16:39
INTERSECTION	SAUVETERRE Centre →		83	80,6	40,9	16:50	16:40
MG 2 Burgaronne	D23	▲ 3 ème cat.	204	83,5	38	16:55	16:45
ORION	D 23		191	88,5	33	17:03	16:52
HOPITAL D'ORION	D23	→	81	91,9	29,6	17:09	16:57
MG 3 Cote de Vispalie	D23	▲ 3 ème cat.	174	93,5	28	17:11	17:00
ST SUZANNE	D23/D23	Giratoire	75	97,1	24,4	17:17	17:05
INTERSECTION	D23/ Ch PONTET →		74,5	97,9	23,8	17:18	17:06
INTERSECTION	Ch Harieue/D947 →		69	99,4	23	17:19	17:07
INTERSECTION	D947/ ch Castetner ←		84	103,2	22,3	17:20	17:08
MG 4 Cote de Castetner	Rte Castetner'	3 ème cat.	192	104,7	19,4	17:25	17:13
INTERSECTION	castetner/D71 →		189	104,8	19,3	17:25	17:13
INTERSECTION	D71/D275 ←		147	108,5	13	17:35	17:22
Maslaq Centre		Giratoire	76	111,6	9,9	17:40	17:27
INTERSECTION	Maugouber ←		78,7	111,7	9,8	17:41	17:27
INTERSECTION	Rt Presbytère/D9 →		78,2	112	9,5	17:41	17:28
SARPOURENX	D9		72	113,9	7,6	17:44	17:30
Rond point autoroute	D9/D9	Giratoire	68	117,6	3,9	17:50	17:36
Rond Point du Portugal	9/Mendes France	Giratoire	63	119,3	2,2	17:53	17:38
Rond Point d'Espagne	3 Giratoires	Giratoire	82	120,5	1	17:55	17:40
ZI des Soarns ORTHEZ SUPER U		Arrivée	64	121,5	0	17:57	17:42

DEPART FICTIF
SAUVELADE
Mairie

DEPART REEL
VIELLESEGURE

Permanence
Mairie Sauvelade

Signature des coureurs
14 H

Appel des coureurs
14H10

Passages Dangereux
* Tous les Giratoires

Ilôts et/ou dos d'ane
dans toutes les traversées
de Villages

Attention Rond Point
de Ste SUZANNE(km97,1)
Des signaleurs seront là
pour vous permettre de le
prendre à gauche ainsi que
celui de Maslaq
(Km111,6)

Arrivée - Protocole
ORTHEZ
Z.C Super U

Permanence
Contrôle médical
Siège du Club

LA BEARNAISE 2026 - PODIUM PROTOCOLAIRE

1^{ère} Etape

VAINQUEUR DE L'ÉTAPE

1coupe

Meilleur Jeune :

Maillot Blanc-1 bouquet

DARTY - DOMITYS

Grand Prix de la Montagne :

Maillot Blanc à pois Rouges-1 bouquet

C.C.L.O - Commune de SAUVELADE

Points Chauds :

Maillot vert-1 bouquet

GROUPAMA - RENAULT

1^{er} Classement Général :

Maillot Jaune-1 bouquet

SUPER U - Ville d'Orthez

1^{ER} DU DEPARTEMENT

Maillot bleu-1 bouquet

Crédit Agricole- NORAUTO

2^{ème} Etape et podium final

VAINQUEUR DE L'ÉTAPE

1 Bouquet – 1coupe

Meilleur Jeune :

Maillot Blanc +1 bouquet
+1 coupe

DARTY - DOMITYS

Grand Prix de la Montagne :

Maillot Blanc à pois Rouges
+1 bouquet+ 1 coupe

C.C.L.O - Commune de SAUVELADE

Points Chauds :

Maillot vert+1 bouquet
+ 1 coupe

GROUPAMA - RENAULT

1^{er} Classement Général :

Maillot Jaune+1 bouquet
+ 1 coupe

SUPER U - Ville d'Orthez

1^{er} DU DEPARTEMENT

Maillot bleu+1 bouquet
+1 coupe

CD 64 - NORAUTO

1^{er} Orthézien

1 coupe

1 bouquet

REGLEMENT DE L'EPREUVE CYCLISTE "La Béarnaise".

ARTICLE 1 :

La course cycliste « La Béarnaise » est organisée par l' UNION CYCLISTE ORTHEZIENNE, le 3 mai 2026, sous les règlements de la F.F.C Elle se déroulera sur 2 étapes :

- 1ère étape – Maslacq – Sauvelade = contre la montre individuel de 6,900 km,
- 2ème étape – Sauvelade – Orthez = course en ligne de 121,500 Km par le col d'Osquich.

Directeur de course : Bernadette ROSE – 06 77 27 18 24

ARTICLE 2 :

Cette épreuve est réservée aux coureurs Open 1, 2, 3 et access 1,2,3 et 4 et U19

Les inscriptions pourront se faire en individuel, par club, par entente de club, par sélection départementale ou régionale.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article 2.1.4 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux coureurs de clubs affiliés à la Fédération Française de Cyclisme.

Cette course se déroulera de manière **INDIVIDUELLE** et par clubs.

Attention l'épreuve sera limitée à **120 coureurs**

ARTICLE 4 :

La permanence de départ se tiendra Le dimanche 3 mai 2026 au garage Renault, route de Pau – Zone des Soarns – à ORTHEZ de 8h00 à 8h45. A l'issue de ce temps, il ne sera plus remis de dossier, et par conséquent plus de dossards et plaques vélos. Aucun engagement sur place ne sera enregistré par les arbitres. D'éventuels remplacements pourront être pris en charge lors de la permanence.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des membres du collège des arbitres, des pilotes et des motards est fixée le 3 mai 2026 à 8 h45 au garage Renault d'Orthez.

Une seconde réunion se tiendra à 13H45 à la salle de Sauvelade. (Un représentant par club est obligatoire).

ARTICLE 4.1 :

L'enregistrement des directeurs sportifs, se fera lors de la permanence du matin. Seules les équipes ayant au moins 4 coureurs engagés pourront déclarer un directeur sportif.

ARTICLE 5 :

Radio Tour Les informations course seront communiquées par M CHASSAGNEVIROL Régis- Sport Info Radio à l'aide de son matériel radio. La fréquence sera communiquée à ce moment- là. Chaque équipe doit prévoir de passer à son stand lors de la permanence entre 8 h et 9 h 00, afin de récupérer son matériel radio.

La restitution du matériel devra se faire si tôt l'arrivée franchie.

ARTICLE 6 :

Assistance technique neutre Le service d'assistance technique neutre est assuré par le club organisateur avec 2 véhicules. Chaque club désigné durant la réunion des DS sera tenu de fournir une paire de roue à ce service d'assistance.

ARTICLE 7 :

Incidents de course dans les derniers kilomètres

Etape en ligne : Selon l'article du règlement FFC 2.6.24, la règle des 3 derniers km s'applique.

ARTICLE 8 :

Modalités de ravitaillement. 2ème étape – Le ravitaillement sera ouvert à, partir du kms30 jusqu'à 20kms de l'arrivée (Kms 100)

ARTICLE 9 :

Pour le CLM : Aucun barème de délais ne sera appliqué.

Pour l'épreuve en ligne : Un délai de 20% est prévu, si un ou des coureurs sont irrémédiablement lâchés, ils pourront être déclaré hors course par les arbitres.

ARTICLE 10 :

Le port de l'oreillette est autorisé uniquement pour le CLM (les autres appareils de communication de type écouteurs bluetooth sont interdits) .

Les vélos de CLM ainsi que les différents accessoires et le matériel spécifique sont interdits.

ARTICLE 11:

Dotation :

1ère Etape 107€ sur 6 coureurs

2ème étape : 223€ sur 10 coureurs

Les prix ci-dessous sont attribués, et seront envoyés aux équipes les jours suivants

Classement général final : 259€ sur 15 coureurs

Prix de la montagne : 150€ sur 5 coureurs

Sprinters : 110€ sur 5 coureurs

Meilleur jeune : 60€ sur 3 coureurs

ARTICLE 12 :

Antidopage Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve Le contrôle antidopage se fera à Sauvelade pour la 1ère étape, et au siège du Club 32 place du Foirail 64300 Orthez pour la 2ère étape.

ARTICLE 13 :

Protocole Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC les coureurs suivants doivent se présenter au protocole. Pour la 1ème et 2ème étape :

- le premier de l'étape
- le premier du classement général
- de la montagne
- du sprinter
 - du meilleur jeune,
- du département 64

En plus, pour la deuxième étape le 1^{er} orthézien.

Ils se présenteront dans un délai maximum de 15 minutes après l'arrivée.

ARTICLE 14 :

Pénalités Le barème des pénalités de la FFC est seul applicable

ARTICLE 15 :

Eco responsabilité

Le jet de tout emballage sur la voie publique est punissable. Il est interdit aux coureurs de jeter des aliments, des papiers etc sur la totalité du parcours. Sur les lieux de départs et arrivées, le lieu de restauration, il sera obligatoirement adopté une **attitude Eco responsable** (tri sélectif des déchets aux lieux appropriés, économiser l'eau et l'électricité).

ARTICLE 16 :

Tout coureur abandonnant ne peut, à moins d'accident corporel, monter à bord d'une voiture de la caravane. La voiture dite « voiture-balai » prendra à bord les coureurs hors d'état de continuer par leurs propres moyens. Cette voiture devra parvenir jusqu'au poste de chronométrage et le commissaire remettra la liste des coureurs éliminés. Tout coureur éliminé ne pourra, en aucun cas, continuer la course même officieusement, ni la suivre.

ARTICLE 17 :

Les clubs ne devront avoir aucun lien entre eux. Toute entente d'un membre ou d'un club tout entier en vue d'aider un membre d'un club adverse, même sans lui sacrifier ses chances et à plus forte raison en les lui sacrifiant est formellement interdite et sera sanctionnée.

ARTICLE 18 : L'ordre des voitures des DS est établi selon le classement général individuel suite à l'épreuve CLM du matin.

ARTICLE 19 :

En toute occasion, les Directeurs Sportifs qui devront dépasser la voiture du président du jury, soit pour donner des ordres à leurs coureurs, soit pour toute autre raison, devront marquer un temps d'arrêt à la hauteur du président du jury et attendre son accord.

Toute consigne ou ravitaillement dans un groupe de plus de 15 coureurs devra être réalisé derrière la voiture du président du jury ou du commissaire en charge de ce groupe.

ARTICLE 20 :

L'appel et la signature de la feuille d'émargement se feront 30 minutes avant le départ fictif. Tout coureur n'ayant pas signé la feuille d'émargement, sera considéré comme non partant.

ARTICLE 21 :

Classement Général Individuel :

Maillot Jaune -Le 1er maillot jaune sera remis au vainqueur du CLM.

Le classement général individuel sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes. En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Classement du Meilleur Grimpeur : Blanc à pois rouges. -----Le premier maillot du meilleur grimpeur sera remis au 2ème de l'étape chronométrée du matin. Puis pour les Côtes classés 2ème catégorie) :8, 6, 4, 3, 2, et 1 points aux 6 premiers coureurs classés au sommet Pour les côtes classés 3ème catégorie) : 4, 2 et 1 points pour les 3 premiers coureurs. En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général du meilleur grimpeur, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de places de 1er au sommet des côtes de 2eme catégorie, est déclaré vainqueur. Dans le cas où les coureurs concernés se retrouveraient une nouvelle fois à égalité, les premières places obtenues dans les côtes de 3ème catégorie serviraient à les départager. En dernier ressort, classement général individuel au temps.

Classement des sprints intermédiaires : Maillot Vert. -----Le premier maillot vert à l'issue du contre la montre sera remis au 3ème de l'étape 1, soit au 3ème du CLM. Le vainqueur du classement des sprints intermédiaires est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante : 5, 3, 2 et 1 points aux 4 premiers coureurs classés à chaque sprint. En cas d'égalité , les concurrents seront départagés par l'addition des places obtenues à chaque étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Classement du Meilleur Jeune : (meilleur U 19 - ex-junior) Maillot Blanc Le classement du Meilleur Jeune sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes. En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par l'addition des points obtenus à chaque étape suivant les règlements de la FFC. Au cas où ces opérations laisseraient encore à égalité, la place obtenue dans la dernière étape servirait à les départager.

Classement du 1er du département – Maillot bleu : Il sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes. En cas d'égalité de temps, ils seront départagés par l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.